



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 101992

### Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la nécessité de développer les structures et l'encadrement permettant aux personnes atteintes d'un handicap physique et/ou mental de pratiquer l'équithérapie. En effet, l'équithérapie est souvent pratiquée pour améliorer, voire même guérir, certaines pathologies mentales ou physiques. Ainsi, accompagné d'un équithérapeute, le malade interagit avec l'animal, lui permettant ainsi d'établir une communication avec autrui. Le duo formé par le cheval et le patient permet à ce dernier de réaliser un travail d'attention et d'écoute de l'autre. La thérapie s'effectue donc à deux niveaux, faisant appel aussi bien au mental qu'au physique du patient. Le travail psychique permet de faire ressortir les émotions. Quant au travail corporel, il permet d'aider le patient à travailler sur ses mouvements. Au vu des résultats souvent remarquables obtenus grâce à l'équithérapie, il semble opportun d'en favoriser la pratique en encourageant les clubs équestres à développer cette activité, en insistant tout particulièrement sur la formation des enseignants. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si des crédits pourraient être débloqués à cet effet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Balkany](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101992

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Solidarités et cohésion sociale

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mars 2011, page 2196

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)